

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à la question de Rebecca Ruiz - Quel est le pourcentage exact des bénéficiaires de l'aide sociale à Lausanne ?

Rappel de la question

Dans l'édition de 24 heures du 26 avril 2014, on apprenait dans la bouche du Ministre cantonal des finances que Lausanne comptait "40% d'habitants à l'aide sociale". Ce chiffre interpelle à plus d'un titre : selon les informations de Statistique Vaud, l'un des services du département des finances et des relations extérieurs, ce taux se montait dans la capitale vaudoise à 6.5% à fin 2013. Le rapport 2012 de l'Initiative des villes pour la politique sociale évoquait, lui, un taux de 10.3%, calculé selon une méthode différente. Selon la source, les affirmations du Ministre des finances sont donc quatre à six fois supérieures aux chiffres existants. Par la présente question, je demande donc au Conseil d'Etat de nous préciser quel est le taux d'aide sociale à Lausanne et, le cas échéant, de rectifier les informations erronées rapportées dans le journal en question.

Réponse du Conseil d'Etat

Le chiffre de 40% évoqué dans l'article de 24 heures du 26 avril relatant les propos de M. Broulis ne correspondent en effet pas à la réalité. Le journal a d'ailleurs publié un rectificatif en date du 29 avril ("Les assistés de la capitale ne sont pas si nombreux", cf. ci-dessous).

Sans entrer dans trop de détails techniques, voici ce qu'on peut dire concernant le taux d'aide sociale lausannois. Il y a deux taux d'aide sociale officiels :

- celui publié par l'Initiative des villes (et l'OFS), qui se base sur un effectif annuel (= tous les lausannois qui, au moins une fois au cours de l'année, ont perçu une prestation financière du RI) ; il était de 10.3 % en 2012
- celui établi par Statistique Vaud (et le SG-DSAS), issu d'un effectif mensuel, moins élevé puisque 50% des bénéficiaires du RI le touchent pour moins d'un an, se montait à 6.5% en décembre 2013 (moyenne des 12 mois 2013 : 6.9%, tendance à la baisse).

L'erreur mentionnée dans 24 heures tient probablement au fait que la Ville de Lausanne a 36% des bénéficiaires de l'aide sociale qui se trouvent sur son territoire. Il y a eu possibilité de confusion.

Les assistés de la capitale ne sont pas si nombreux

Une affirmation du grand argentier Pascal Broulis parue dans nos colonnes doit être rectifiée

Accident de parcours sans mort ni blessé. Il y a pourtant un peu de tôle froissée. Dans notre édition de samedi sur la fiscalité des personnes physiques dans le canton de Vaud, Pascal Broulis expliquait, à chaud, que la réalité lausannoise, ville-centre au taux d'impôt forcément un peu plus élevé que le taux communal moyen, tirait le chiffre vaudois vers le haut.

Pour donner corps à cette affirmation, le conseiller d'Etat évoquait le poids de la facture sociale à Lausanne et était cité de la manière suivante: «Elle (*ndlr Lausanne*) doit assumer des charges sociales importantes puisque 40% de ses habitants bénéficient de l'aide sociale.»

Or, selon Statistique Vaud, seuls 6,5% des Lausannois de 18 à 65 ans sont à l'aide sociale, contre 3,6% en moyenne cantonale. Contacté hier, Pascal Broulis dément avoir prétendu que 40% des habitants de la capitale étaient des assistés. «Ce que je voulais dire, et qui n'a pas été compris, c'est que Lausanne, en tant que ville-centre, attire davantage de bénéficiaires car les gens qui doivent recourir à l'aide sociale sont plus à l'aise dans l'anonymat d'une grande ville que dans un village. Lausanne joue ainsi pleinement son rôle de ville solidaire avec les plus faibles.» **LBS**

6,5

Soit, en pour-cent, la proportion des 18-65 ans établis de manière permanente à Lausanne qui étaient à l'aide sociale au 31 décembre 2013. Chiffres fournis par Statistique Vaud

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 11 juin 2014.

Le président :

P.-Y. Maillard

Le chancelier :

V. Grandjean